



Compte-rendu Conseil du 14 avril 2022

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET COMPTE DE GESTION COMMUNE

M. le Maire informe que le compte administratif commune 2021 se clôture avec :

un excédent de fonctionnement de 378 202,45€

un déficit d'investissement de 219 275,83 €

des restes à réaliser de 131 084,08 € en dépenses d'investissement et de 36 300,11 € en recettes d'investissement.

Le compte de gestion reprend les chiffres du compte administratif énoncé ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Suite au résultat de fonctionnement global cumulé de 378 202,45€ Le Conseil décide d'affecter 97 870,59€ en report à nouveau (ligne 002) et 280 331,86€ en investissement.

APPROBATION DU CA LOTISSEMENT 2021 ET DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT

Le Maire informe le conseil que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 18 158,40€ et que le compte de gestion reprend ces mêmes chiffres. Le conseil approuve le compte administratif et le compte de gestion tels que présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT

Suite au résultat évoqué précédemment, le conseil décide de reporter -18 158,40€ en fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité **vote** le budget de la commune suivant

INVESTISSEMENT DEPENSES : 451 198,18€

INVESTISSEMENT RECETTES : 451 198,18€

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 393 447,79€

FONCTIONNEMENT RECETTES : 393 447,79€

TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de voter les taux suivants :

36.41% pour la taxe foncière (bâti) soit 9.34% de part communale et 27.07% de part départementale reversée

40.48 % pour la taxe foncière (non bâti)

BUDGET LOTISSEMENT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité vote le budget suivant en précisant que le suréquilibre est autorisé :

INVESTISSEMENT DEPENSES : 20 298,87€

INVESTISSEMENT RECETTES : 20 298,87€

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 34 243,91€

FONCTIONNEMENT RECETTES : 40 317,87€

LEGS COMMUNE

M. le Maire rappelle aux conseillers que Mme BORDELAIS Nicole a, dans son testament légué 25% de son patrimoine immobilier (maison et terres agricoles) à la commune. Ce legs doit servir uniquement à la restauration de l'église catholique de La Coulonche et le conseil doit prendre une délibération pour accepter ce legs. Le montant total estimé se situe entre 215 000 et 230 000 euros selon les différentes agences et la SAFER interrogées.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce legs dans les conditions exposées ci-dessus et donne délégation à Monsieur le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

VENTE TERRES Mme CHATEL

Suite à l'acceptation du legs de Mme CHATEL Nicole par le conseil Municipal, le Maire informe les conseillers qu'un des locataires des terres de la succession a fait une offre de prix de 29 000,00€ qui se situe dans la moyenne des prix actuels.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'offre de prix dans les conditions exposées ci-dessus et donne délégation à Monsieur le maire de signer les documents nécessaires.

MANDAT VENTE PARCELLE

M. le Maire rappelle aux conseillers que la dernière parcelle du lotissement est toujours à vendre. Il explique avoir rencontré un professionnel de l'immobilier pour gérer ce dossier et explique que la société (en l'occurrence SAFTI Immobilier) peut se charger de la vente. Le coût de ce mandat est de 3 000,00€TTC à la charge du vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de donner mandat à SAFTI Immobilier représentée par M. MARE Olivier et donne délégation à Monsieur le maire pour signer la convention de mandat ainsi que tous les documents nécessaires.

MISE A JOUR PARCELLE VENTE D'HERBE

M. le Maire rappelle que la commune a accordé une location verbale à M DESCLOS Jean-Pierre depuis juillet 2006 pour des parcelles situées au Buat et au Triage Langlois. Il souligne que M. DESCLOS entretient le terrain de foot à l'occasion de la Fête communale du 15 août.

Il propose donc que M. DESCLOS continue d'entretenir ce terrain et récupère en échange l'herbe fauchée.

Le conseil accepte que M. DESCLOS récupère l'herbe qu'il fauche à l'occasion de l'entretien du terrain de foot pour la fête communale du 15 août.